



Travaux de renovation avec contre-partie d'un droit d'usage

Par **RODEO32**, le **24/03/2009** à **21:46**

j'ai effectué des travaux de rénovation d'une résidence secondaire à un ami (environ 2150 h), bénévolement.

En " échange", le propriétaire établi un écrit signé comme quoi je serai usufruitier, sur un document devant aller en annexe de la demande de permis de construire (en fait permis de rénovation de grange foraine) ; me donne le document signé, mais apparemment fourni à la DDE et à la Préfecture une autre mouture du dit document en occultant le paragraphe concernant sa mouture initiale avec le terme d'usufruitier...

je suis en possession de la mouture originelle où il est dit : " Mr..... sera usufruitier.

Je suis en possession d'un autre écrit de sa part comme quoi, j'aurai un droit d'usage, une invitation moi et ma famille à titre d'occupant, sans restriction de temps et ad vitam éternam. Ces deux documents s'inscrivant dans une démarche de "contre-partie" pour services rendus dans des travaux importants sur 3 ans.... (53.000 EUROS)

Les travaux finis, par avocat interposé, le propriétaire me mets en demeure de rendre les clés, de déménager mes affaires perso, et me dis vouloir m'accorder une gratification que je dois chiffrer; ce dont je refuse laissant à lui seul le fait d'évaluer le montant des travaux. en outre je refuse de déménager et de lui rendre les clés , car depuis deux mois l'avocat ne m'a pas répondu sur le montant fixé par le propriétaire. Ce dernier me menaçant de retrancher de cette somme les séjours (1 mois par an et quelques week-ends)

et de quantifier des services rendus administrativement à moi et ma famille en 40 ans d'amitié ! Je pense que venant d'un haut fonctionnaire, il y a de la corruption et du chantage dans l'air, sans parler du premier document où il m'a "blousé", un abus de confiance et une tromperie manifeste de sa part semble évident !

J'aimerais avoir conseils sur la marche à suivre et la conduite à adopter face à cet ingrat, pour récupérer la plus-value sur la valeur du bien quant à mon travail. J'ai en ma possession photos du chantier de A à Z, sur CD ; carnets mentionnant les heures passés, factures des

matériaux, récapitulatifs en temps des travaux avec dates précises.
Je précise que j'ai des courriers échangés avec lui sur le chantier et des e-mails, avec mes réponses lui rendant compte de l'évolution du chantier, car le propriétaire n'est pas sur place, venant sur site 15 j en été.
Faut-il que je dépose plainte? Merci de vos solutions.